



COMMISSION DEPARTEMENTALE DES JEUNES & TECHNIQUE

PROCES VERBAL N° 20

Réunions des : 13 et 16 mai 2019.

Lieux : siège des antennes de Dieppe, Bois Guillaume et Le Havre.

Présidence : M. Michel LECONTE

Sont présents : MM Vincent ALVAREZ, Pierre COLETTE, Damien CROCHEMORE, Jean-François DEPARIS, Raphaël GRIEU, Gilles LEFEBVRE, Michel LEFRANCOIS, Michel MONNIER, Arnaud NUNES, Jean-François VIOLETTE.

Absent excusé : M Jacques DOMONT.

§§§§

CIVILITÉ

Condoléances

Les membres de la commission présentent leurs sincères condoléances à la famille et aux proches de Daniel HORLAVILLE.

§§§§

RECOURS

*Les décisions ci-après de la Commission Départementale des Jeunes et Technique sont susceptibles de recours auprès de la Commission Départementale d'Appel, dans le **délai de 7 jours** à compter du lendemain de leur première notification, dans les conditions de forme prévues à l'article 190 des Règlements Généraux de la L.F.N.*

§§§§

RAPPELS

Les formulaires utilisés doivent être ceux mis sur le site du district uniquement sous peine d'amende.

Les feuilles de plateaux ne doivent pas être envoyées par mail mais par courrier postale à votre antenne respective.

Les feuilles doivent être remplies correctement, et envoyées dans les 48 heures sous peine d'amende.

En cas d'annulation de plateau le district doit en être averti, soit par retour de la feuille de plateau ou par un mail d'information.

§§§§

HOMOLOGATION DE PROCES-VERBAL

En l'absence d'observation, la Commission homologue le procès-verbal n° 19 publié sur le site du DFSM le 03 mai 2019.

§§§§

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



RECTIFICATION

L'amende pour forfait de 30€ infligée à l'AS MESNIERES EN BRAY sur le PV n° 19, mis en ligne le 03 mai 2019 sur le site du DFSM, est annulée, un arrêté municipal interdisant l'accès aux terrains de Football pour le samedi 9 mars ayant été présenté.

§§§§

HOMOLOGATION DES PLATEAUX

JOURNEE DU 9 MARS

CRITERIUM U11

➤ **Poule 24**

Match ES MONT GAILLARD / ESM GONFREVILLE

La commission inflige une amende de 17€ à ES MONT GAILLARD pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

➤ **Poule 25**

Match US EPOUVILLE / US LILLEBONNE

La commission inflige une amende de 17€ à US EPOUVILLE pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

➤ **Poule 26**

Match AS SAINTE ADRESSE BUT / SC FRILEUSE

La commission inflige une amende de 17€ à AS SAINTE ADRESSE BUT pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

➤ **Poule 29**

Match OH TREFILIERIES NEIGES / LE HAVRE CAUCRIAUVILLE S

La commission inflige une amende de 17€ à OH TREFILIERIES NEIGES pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

Match US EPOUVILLE / SC FRILEUSE

La commission inflige une amende de 17€ à US EPOUVILLE pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

➤ **Poule 39**

Match US PRESQU'ÎLE / US VALLEE CAUDEBEC

La commission inflige une amende de 17€ à US PRESQU'ÎLE pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

➤ **Poule 41**

Match AS BEUZEVILLE / ENTENTE TROUVILLE ALLIQUERVILLE BEUZEVILLETTE*

La commission inflige une amende de 17€ à AS BEUZEVILLE pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

§§§§

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



JOURNE DU 16 MARS

CRITERIUM U11

➤ **Poule 24**

Match ESM GONFREVILLE / HAVRE AC

La commission inflige une amende de 17€ à ESM GONFREVILLE pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

➤ **Poule 32**

Match YVETOT AC / CANY FC

La commission inflige une amende de 17€ à YVETOT AC pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

➤ **Poule 34**

Match US LES LOGES / US GODERVILLE

La commission inflige une amende de 17€ à US LES LOGES pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

➤ **Poule 35**

Match AS SAINT AUBIN RROUTOT-SAINT VIGOR / US GODERVILLE

La commission inflige une amende de 17€ à AS SAINT AUBIN RROUTOT-SAINT VIGOR pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

➤ **Poule 36**

Match US OUAINVILLE / ES YPREVILLE BIVILLE

La commission inflige une amende de 17€ à US OUAINVILLE pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

➤ **Poule 39**

Match US VALLEE CAUDEBEC / US VATTEVILLE BROTONNE

La commission inflige une amende de 17€ à US VALLEE CAUDEBEC pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

§§§§

JOURNEE DU 23 MARS 2019

Plateaux U7

➤ **Secteur 6**

Plateau de SAHURS

Le Plateau est homologué.

La commission inflige une amende de 17€ à VALLEE DE SEINE SAHURS FC pour non utilisation de la feuille de match correspondant à la rencontre concernée.



➤ **Secteur 8**

Plateau de A HOULME BONDEVILLE

La commission inflige une amende de 30€ à l'A HOULME BONDEVILLE pour absence de la feuille de liaison et de matchs après réclamation.

Plateau de CMS OISSEL

La commission inflige une amende de 30€ à l'US GRAMMONT pour absence de la feuille de liaison et de matchs après réclamation.

- o - o - o - o -

Plateaux U9

➤ **Secteur 4**

Plateau de BELLEVILLE SUR MER

La commission inflige une amende de 30€ au FC BELLEVILLE SUR MER pour absence de la feuille de liaison et de matchs après réclamation.

Plateau de SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

La commission inflige une amende de 30€ à JS SAINT NICOLAS D'ALIERMONT pour absence de la feuille de liaison et de matchs après réclamation.

➤ **Secteur 7**

Plateau de AS GOURNAY EN BRAY

La commission inflige une amende de 30€ à J3S/SOMMERY pour absence de la feuille de liaison et de matchs après réclamation.

➤ **Secteur 8**

Plateau de FC ROUEN 1899

La commission inflige une amende de 30€ au FC ROUEN 1899 pour absence de la feuille de liaison et de matchs après réclamation.

Plateau de US GRAMMONT

La commission inflige une amende de 30€ à l'US GRAMMONT pour absence de la feuille de liaison et de matchs après réclamation.

➤ **Secteur 9**

Plateau de AL DEVILLE MAROMME

La commission inflige une amende de 30€ à l'AL DEVILLE MAROMME pour absence de la feuille de liaison et de matchs après réclamation.

- o - o - o - o -



Critérium U11

➤ Poule 4

Match n° 21315566 : ES TOURVILLE SUR ARQUES (1) / ENTENTE MOTTEVILLE CROIXMARE (1)

La rencontre est homologuée sur le score acquis sur le terrain.

La commission inflige une amende de 17€ à ES TOURVILLE SUR ARQUES pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

➤ Poule 34

Match ES POINTE DE CAUX / US CAP DE CAUX

La commission inflige une amende de 17€ à ES POINTE DE CAUX pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

Match US GODERVILLE / CS GRAVENCHON

La commission inflige une amende de 17€ à US GODERVILLE pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

➤ Poule 37

Match AS VALLEE DU DUN / CANY FC

La commission inflige une amende de 17€ à AS VALLEE DU DUN pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

Match US PRESQU'ÎLE / F BOUCLE DE SEINE

La commission inflige une amende de 17€ à US PRESQU'ÎLE pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

§§§§

JOURNEE DU 30 MARS 2019

Plateaux U7

➤ Secteur 4

Plateau de SAINT AUBIN LE CAUF

La commission inflige une amende de 30€ au SAINT AUBIN UNITED FC pour absence de la feuille de liaison et de matchs après réclamation.

➤ Secteur 6

Plateau de BARENTIN

La commission inflige une amende de 30€ au FC BARENTIN pour absence de la feuille de liaison et de matchs après réclamation.

➤ Secteur 8

Plateau de CAUDEBEC ST PIERRE FC

La commission inflige une amende de 30€ à GRAND QUEVILLY FC pour absence de la feuille de liaison et de matchs après réclamation.

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>



Plateau de AL TOURVILLE LA RIVIERE

La commission inflige une amende de 30€ à SAINT JULIEN FC et ENT GRAND QUEVILLY FC/KURDISTAN pour absence de la feuille de liaison et de matchs après réclamation.

Plateau de US GRAMMONT

La commission inflige une amende de 30€ à l'US GRAMMONT pour absence de la feuille de liaison et de matchs après réclamation.

➤ **Secteur 9**

Plateau de AL DEVILLE MAROMME

La commission inflige une amende de 30€ au FUSC BOIS GUILLAUME pour absence de la feuille de liaison et de matchs après réclamation.

Plateau de US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE

La commission inflige une amende de 30€ à ROUEN SAPINS FC pour absence de la feuille de liaison et de matchs après réclamation.

- o - o - o - o -

Plateaux U9

➤ **Secteur 4**

Plateau de LONGUEVILLE SUR SCIE

La commission inflige une amende de 30€ au CA LONGUEVILLE SUR SCIE pour absence de la feuille de liaison et de matchs après réclamation.

➤ **Secteur 6**

Plateau de VAL DE SAÛNE

La commission inflige une amende de 30€ à AS VAL DE SAÛNE pour absence de la feuille de liaison et de matchs après réclamation.

➤ **Secteur 7**

Plateau de ASL FERRIERES EN BRAY

La commission inflige une amende de 30€ à l'ASL FERRIERES pour absence de la feuille de liaison et de matchs après réclamation.

➤ **Secteur 8**

Plateau de GRAND QUEVILLY FC

La commission inflige une amende de 30€ à GRAND QUEVILLY FC pour absence de la feuille de liaison et de matchs après réclamation.

- o - o - o - o -



Critérium U11

➤ Poule 4

Match n° 21315562 : FC NEUFCHATEL EN BRAY (2) / ES TOURVILLE SUR ARQUES (1)
La rencontre a été annulée en raison des conditions météorologiques.

§§§§

JOURNEE DU 27 AVRIL 2019

Plateau U7

➤ Secteur 1

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* SAINT SAUVEUR

Les feuilles de liaison et de matchs, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne du Havre) avant le 24 mai 2019, sous peine de sanction.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateau de SAINT THOMAS

La commission inflige une amende de 20€ (5€ x 4) au CA HARFLEUR BEAULIEU pour licences manquantes (joueurs), absence de la feuille de licence remplie.

La commission inflige une amende de 5€ (5€ x 1) au CA HARFLEUR BEAULIEU pour licence manquante (éducateur), absence de la feuille de licence remplie.

Plateau de MANEGLISE

La commission inflige une amende de 17€ au FC MANEGLISE pour non utilisation de la feuille de match correspondant à la rencontre concernée.

La commission inflige une amende de 20€ (5€ x 4) au SC FRILEUSE pour licences manquantes (joueurs), absence de la feuille de licence remplie.

La commission inflige une amende de 5€ (5€ x 1) au SC FRILEUSE pour licence manquante (éducateur), absence de la feuille de licence remplie.

La commission inflige une amende de 20€ (5€ x 4) au RC PORT DU HAVRE pour licences manquantes (joueurs), absence de la feuille de licence remplie.

La commission inflige une amende de 5€ (5€ x 1) au RC PORT DU HAVRE pour licence manquante (éducateur, absence de la feuille de licence remplie.

➤ Secteur 2

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* ECRAINVILLE (GODERVILLE)

Les feuilles de liaison et de matchs, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne du Havre) avant le 24 mai 2019, sous peine de sanction.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.



Plateau de SAINT VALERY EN CAUX

Absence sur le terrain de l'AS VALLEE DUDUN.

La commission dit l'AS VALLEE DU DUN forfait et inflige une amende de 30 € à AS VALLEE DU DUN.

Plateau d'OURVILLE:

Absence sur le terrain de l'US NORMANVILLE.

La commission dit l'US NORMANVILLE forfait et inflige une amende de 30 € à l'US NORMANVILLE.

Absence sur le terrain de l'ES EPREVILLE.

La commission dit l'ES EPREVILLE forfait et inflige une amende de 30 € à l'ES EPREVILLE.

La commission inflige une amende de 30€ à EPREVILLE pour forfait non prévenu lors du plateau.

➤ **Secteur 3**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* La FRENAYE

Les feuilles de liaison et de matchs, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne du Havre) avant le 24 mai 2019, sous peine de sanction.

Plateau de FREVILLE BOUVILLE

Le plateau a été annulé suite aux conditions climatiques du jour.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

➤ **Secteur 4**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* JS SAINT NICOLAS D'ALIERMONT

Les feuilles de liaison et de matchs, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne de Dieppe) avant le 24 mai 2019, sous peine de sanction.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateau de BACQUEVILLE

Absence sur le terrain du FC BELLEVILLE SUR MER.

La commission dit le FC BELLEVILLE SUR MER forfait et inflige une amende de 30 € au FC BELLEVILLE SUR MER.

Absence sur le terrain du SAINT AUBIN UNITED FC.

La commission dit le SAINT AUBIN UNITED FC forfait et inflige une amende de 30 € au SAINT AUBIN UNITED FC.

La commission inflige une amende de 10€ à US BACQUEVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de liaison et de matchs (manque feuille de liaison).



➤ **Secteur 5**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateau d'EU

Absence sur le terrain du RC ETALONDES.

La commission dit le RC ETALONDES forfait et inflige une amende de 30 € au RC ETALONDES.

La commission inflige une amende de 17€ à EU FC pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs.

Plateau de RICHEMONT

Absence sur le terrain du GS FOUCARMONT REALCAMP.

La commission dit le GS FOUCARMONT REALCAMP forfait et inflige une amende de 30 € au GS FOUCARMONT REALCAMP.

➤ **Secteur 6**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* BIVILLE LA BAINARDE

Les feuilles de liaison et de matchs, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne de Dieppe) avant le 24 mai 2019, sous peine de sanction.

Les autres plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateau de PAVILLY

La commission inflige une amende de 17€ à O PAVILLY pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs.

La commission inflige une amende de 17€ à VALLEE DE SEINE SAHURS FC pour non utilisation de la feuille de match correspondant à la rencontre concernée.

La commission inflige une amende de 17€ au YERVILLE FC pour non utilisation de la feuille de match correspondant à la rencontre concernée.

La commission inflige une amende de 10€ à VALLEE DE SEINE SAHURS FC pour licences manquantes (joueur et éducateur).

La commission inflige une amende de 5€ au YERVILLE FC pour licence manquante (éducateur).

Plateau de LIMESY

La commission inflige une amende de 17€ au FC LIMESY pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs.

➤ **Secteur 7**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* AS GOURNAY EN BRAY

Les feuilles de liaison et de matchs, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne de Rouen) avant le 24 mai 2019, sous peine de sanction.

Les autres plateaux sont homologués



➤ **Secteur 8**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* GRAND QUEVILLY FC

Les feuilles de liaison et de matchs, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne de Rouen) avant le 24 mai 2019, sous peine de sanction.

Les autres plateaux sont homologués

Plateau de AL TOURVILLE LA RIVIERE

La commission inflige une amende de 20€ au CO CLEON pour 4 licences manquantes (annexe financière du DFSM)

➤ **Secteur 9**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* A HOULME BONDEVILLE

Les feuilles de liaison et de matchs, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne de Rouen) avant le 24 mai 2019, sous peine de sanction.

Plateau de BONSECOURS SAINT LEGER FC

Manque la feuille de match de ROUEN SAPINS FC, à faire parvenir au district (antenne de Rouen) avant le 24 mai 2019, sous peine de sanction.

Plateau de US MESNIL ESNARD FRANQUEVILLE

Manque la feuille de match de MJC MAISON GRIEU, à faire parvenir au district (antenne de Rouen) avant le 24 mai 2019, sous peine de sanction.

Les autres plateaux sont homologués

- o - o - o - o -

Plateaux U9

➤ **Secteur 1**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* SAFRAN

Les feuilles de liaison et de matchs, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne du Havre) avant le 24 mai 2019, sous peine de sanction.

Les autres plateaux sont homologués

Plateau de SAINT ROMAIN

La commission inflige une amende de 5€ au SAINT ROMAIN AC pour licence manquante (éducateur).

Plateau de GONFREVILLE

La commission inflige une amende de 10€ à ESM GONFREVILLE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de match (manque feuille de liaison).



➤ **Secteur 2**

Manque feuille de liaison et de matchs pour les plateaux suivants :

* ST MARTIN AUX BUNEAUX

* D'ETRETAT

Les feuilles de liaison et de matchs, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne du Havre) avant le 24 mai 2019, sous peine de sanction.

Les autres plateaux sont homologués

Plateau de SAINT VALERY EN CAUX :

Absence sur le terrain de l'AS VALLEE DU DUN.

La commission dit l'AS VALLEE DU DUN forfait et inflige une amende de 30 € à AS VALLEE DU DUN.

➤ **Secteur 3**

Manque feuille de liaison et de matchs pour les plateaux suivants :

* BEUZEVILLE

* BEUZEVILLETTE

Les feuilles de liaison et de matchs, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne du Havre) avant le 24 mai 2019, sous peine de sanction.

Les autres plateaux sont homologués

Plateau de BREaute BRETTEVILLE

La commission inflige une amende de 20€ (5€ x 4) au FC LE TRAIT DUCLAIR pour licences manquantes (joueurs), absence de la feuille de licence remplie.

La commission inflige une amende de 5€ (5€ x 1) au FC LE TRAIT DUCLAIR pour licence manquante (éducateur), absence de la feuille de licence remplie.

➤ **Secteur 4**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateau de ENVERMEU

Absence sur le terrain de l'US GREGES.

La commission dit l'US GREGES forfait et inflige une amende de 45 € à US GREGES.

Absence sur le terrain du FC DU PETIT CAUX.

La commission dit le FC DU PETIT CAUX forfait et inflige une amende de 45 € au FC DU PETIT CAUX.

La commission inflige une amende de 15€ à JS SAINT NICOLAS D'ALIERMONT pour licences manquantes (éducateurs).

Plateau de DIEPPE

Absence sur le terrain de ENTENTE VIENNE & SAÂNE.

La commission dit l'ENTENTE VIENNE & SAÂNE forfait et inflige une amende de 45 € à ENTENTE VIENNE & SAÂNE.



La commission inflige une amende de 10€ au FC DIEPPE pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de liaison et de matchs (manque feuille de liaison).

Manque les feuilles de match de l'US LUNERAY et JS SAINT NICOLAS D'ALIERMONT. Elles sont à faire parvenir au district avant le 24 mai 2019, sous peine de sanction.

➤ **Secteur 5**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateau de CRIEL SUR MER

La commission inflige une amende de 10€ à US CRIEL SUR MER pour insuffisance dans la rédaction de la feuille de liaison et de matchs (manque feuille de liaison).

Plateau de ETALONDES

La commission inflige une amende de 17€ au RC ETALONDES pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs.

Plateau de MESNIERES EN BRAY

La commission inflige une amende de 5€ à AS MESNIERES EN BRAY licence manquante (éducateur).

➤ **Secteur 6**

Tous les plateaux prévus ce jour sont homologués.

Plateau de SAINT JEAN DU CARDONNAY

La commission inflige une amende de 17€ à US SAINT JEAN DE FRESQUIENNES pour envoi hors délai de la feuille de liaison et de matchs.

La commission inflige une amende de 17€ au YERVILLE FC pour non utilisation de la feuille de match correspondant à la rencontre concernée.

Plateau de MONTIGNY VAUPALIERE

La commission inflige une amende de 5€ à GS CANTELEU pour licence manquante (éducateur).

➤ **Secteur 7**

Manque feuille de liaison et de matchs pour le plateau suivant :

* US CRIQUIERS

Les feuilles de liaison et de matchs, réclamées au club organisateur, sont à faire parvenir au district (antenne de Rouen) avant le 24 mai 2019, sous peine de sanction.

Les autres plateaux sont homologués

➤ **Secteur 8**

Tous les plateaux sont homologués

➤ **Secteur 9**

Tous les plateaux sont homologués.



Critérium U11

➤ **Poule 1**

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21315500 : FC NORD OUEST (1) / O PAVILLY (2)

La commission inflige une amende de 17€ au FC NORD OUEST pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

➤ **Poule 2**

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21315524 : US SAINT JEAN DE FRESQUIENNES (1) / FC NORD OUEST (2)

La commission inflige une amende de 17€ à US SAINT JEAN DE FRESQUIENNES pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

➤ **Poule 3**

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21315546 : FC OFFRANVILLE (1) / EU FC (1)

La commission inflige une amende de 45€ au EU FC pour licences manquantes (joueurs et éducateur).

Match n° 21315548 : NEUVILLE AC (1) / RC ETALONDES (1)

La commission inflige une amende de 17€ au NEUVILLE AC pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

➤ **Poule 4**

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21315571 : US LUNERAY (1) / ES TOURVILLE SUR ARQUES (1)

La commission inflige une amende de 17€ à US LUNERAY pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

Match n° 21315573 : ENTENTE VIENNE & SAÂNE (1) / FC TÔTES (1)

La commission inflige une amende de 5€ à ENTENTE VIENNE & SAÂNE pour licence manquante (éducateur).

➤ **Poule 5**

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21315597 : ENTENTE VAL DE SAÂNE AUFFAY (1)* / US BACQUEVILLE (1)

La commission inflige une amende de 17€ à ENTENTE VAL DE SAÂNE AUFFAY pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

➤ **Poule 6**

Match n° 21315620 : US CRIEL SUR MER (1) / US GREGES (1)

La feuille d'arbitrage manquante réclamée au club recevant est à faire parvenir au district (Antenne de Dieppe) avant le 24 Mai 2019, sous peine de sanction.



Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21315619 : ES AUMALE (1) / AS MESNIERES EN BRAY (1)

La commission inflige une amende de 17€ à ES AUMALE pour envoi hors délai de la feuille d'arbitrage.

➤ **Poule 7**

Match n° 21315698 : FC BELLEVILLE SUR MER (1) / ENTENTE VIENNE & SAÂNE (2)

L'équipe de ENTENTE VIENNE & SAÂNE (2) était absente au coup d'envoi de la rencontre.

La commission inflige une amende de 75€ à ENTENTE VIENNE & SAÂNE pour forfait sur le terrain (annexe financière du DFSM).

Match n° 21315699 : FC LES GRANDES VENTES (1) / FC OFFRANVILLE (3)

La feuille d'arbitrage manquante réclamée au club recevant est à faire parvenir au district (Antenne de Dieppe) avant le 24 Mai 2019, sous peine de sanction.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

Match n° 21315701 : ES JANVAL (1) / NEUVILLE AC (2)

La commission inflige une amende de 17€ à ES JANVAL pour non utilisation de la feuille de match correspondant à la rencontre concernée.

➤ **Poule 8**

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

➤ **Poule 9**

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

➤ **Poule 10**

Match CMS OISSEL (1) / MONT SAINT AIGNAN FC (1)

La feuille d'arbitrage manquante réclamée au club recevant est à faire parvenir au district (Antenne de Rouen) avant le 24 Mai 2019, sous peine de sanction.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

➤ **Poule 11**

Toutes les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.

➤ **Poule 12**

Match FUSC BOIS GUILLAUME (2) / AS GOURNAY EN BRAY (1)

La feuille d'arbitrage manquante réclamée au club recevant est à faire parvenir au district (Antenne de Rouen) avant le 24 Mai 2019, sous peine de sanction.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

➤ **Poule 13**

Toutes les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.



➤ **Poule 14**

Toutes les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.

➤ **Poule 15**

Match GRAND COURONNE FC (1) / US GRAMMONT (2)

La feuille d'arbitrage manquante réclamée au club recevant est à faire parvenir au district (Antenne de Rouen) avant le 24 Mai 2019, sous peine de sanction.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

➤ **Poule 16**

Toutes les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.

➤ **Poule 17**

Toutes les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.

Match FC BONSECOURS SAINT LEGER (1) / FC SAINT JULIEN (1)

La commission inflige une amende de 40€ à FC SAINT JULIEN pour 8 licences manquantes (annexe financière du DFSM)

La commission inflige une amende de 10€ à FC SAINT JULIEN pour insuffisance dans la rédaction de la feuille d'arbitrage Jeunes M & F (absence du nom de famille des joueurs) (annexe financière du DFSM)

➤ **Poule 18**

Match FC VIEUX MANOIR (1) / FC VARENNE (2)

La feuille d'arbitrage manquante réclamée au club recevant est à faire parvenir au district (Antenne de Rouen) avant le 24 Mai 2019, sous peine de sanction.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

➤ **Poule 19**

Match FC VARENNE (3) / AC BRAY EST (2)

La feuille d'arbitrage manquante réclamée au club recevant est à faire parvenir au district (Antenne de Rouen) avant le 24 Mai 2019, sous peine de sanction.

Match AS CANTON ARGUEIL (1) / AS GOURNAY EN BRAY (4)

La feuille d'arbitrage manquante réclamée au club recevant est à faire parvenir au district (Antenne de Rouen) avant le 24 Mai 2019, sous peine de sanction.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

➤ **Poule 20**

Toutes les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.

➤ **Poule 21**

Toutes les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.



➤ **Poule 22**

Match AS LA LONDE (1) / S SOTTEVILLE CC (3)

La feuille d'arbitrage manquante réclamée au club recevant est à faire parvenir au district (Antenne de Rouen) avant le 24 Mai 2019, sous peine de sanction.

Match CO CLEON (3) / AS MADRILLET CHT BLANC (1)

La feuille d'arbitrage manquante réclamée au club recevant est à faire parvenir au district (Antenne de Rouen) avant le 24 Mai 2019, sous peine de sanction.

Match FC SAINT JULIEN (2) / EA SAINT PIERRE (1)

L'équipe de EA SAINT PIERRE (1) était absente au coup d'envoi de la rencontre.

La commission inflige une amende de 75€ à EA SAINT PIERRE pour forfait sur le terrain (annexe financière du DFSM).

Match CAUDEBEC ST PIERRE (3) / ECOLE DE FOOT ELBEUF (1)

L'équipe de ECOLE DE FOOT ELBEUF (1) était absente au coup d'envoi de la rencontre.

La commission inflige une amende de 75€ à ECOLE DE FOOT ELBEUF pour forfait sur le terrain (annexe financière du DFSM).

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

➤ **Poule 23**

Toutes les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.

➤ **Poule 24**

Toutes Les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.

➤ **Poule 25**

Match: OH TREFILIERIES NEIGES (1) / ST ROMAIN AC (1)

La feuille d'arbitrage manquante réclamée au club recevant est à faire parvenir au district (Antenne du Havre) avant le 24 mai 2019, sous peine de sanction.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

➤ **Poule 26**

Match: OH TREFILIERIES NEIGES (1) / ST ROMAIN AC (1)

La feuille d'arbitrage manquante réclamée au club recevant est à faire parvenir au district (Antenne du Havre) avant le 24 mai 2019, sous peine de sanction.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

➤ **Poule 27**

Match : FONTAINE U (1) / HAVRE AC (3)

La feuille d'arbitrage manquante réclamée au club recevant est à faire parvenir au district (Antenne du Havre) avant le 24 mai 2019, sous peine de sanction.



Match: GOURNAY SS (1) / ROLLEVILLE FC (1)

La feuille d'arbitrage manquante réclamée au club recevant est à faire parvenir au district (Antenne du Havre) avant le 24 mai 2019, sous peine de sanction.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

➤ **Poule 28**

Toutes les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.

➤ **Poule 29**

Match: SC OCTEVILLE (3) / US SAINT THOMAS LE HAVRE (2)

Forfait déclaré de l'US SAINT THOMAS LE HAVRE (2) par mail du 23 avril 2019.

La commission dit l'US SAINT THOMAS LE HAVRE (2) forfait déclaré et inflige une amende de 50€ à US SAINT THOMAS LE HAVRE.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

➤ **Poule 30**

Toutes les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.

➤ **Poule 31**

Match: MONTIVILLIERS AS (3) / OH TREFILIERIES NEIGES (4)

La feuille d'arbitrage manquante réclamée au club recevant est à faire parvenir au district (Antenne du Havre) avant le 24 mai 2019, sous peine de sanction.

Toutes les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.

➤ **Poule 32**

Toutes les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.

➤ **Poule 33**

Match: GODERVILLE US (1) / BOLBEC US (2)

La feuille d'arbitrage manquante réclamée au club recevant est à faire parvenir au district (Antenne du Havre) avant le 24 mai 2019, sous peine de sanction.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

➤ **Poule 34**

Toutes les rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

➤ **Poule 35**

Toutes les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.

➤ **Poule 36**

Toutes les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.



➤ **Poule 37**

Match: HATTENVILLE (1) / VALLEE DU DUN (3)

La feuille d'arbitrage manquante réclamée au club recevant est à faire parvenir au district (Antenne du Havre) avant le 24 mai 2019, sous peine de sanction.

Match: CANY FC (2) / ENT DOUDEVILLE ETOUTTEVILLE (2)

La feuille d'arbitrage manquante, réclamée au club recevant, est à faire parvenir au district (Antenne du Havre) avant le 24 mai 2019, sous peine de sanction.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

➤ **Poule 38**

Toutes les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.

➤ **Poule 39**

Toutes les autres rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.

➤ **Poule 40**

Toutes les rencontres sont homologuées sur les scores acquis sur le terrain.

➤ **Poule 41**

Match: ENTENTE MJTA/ASBZ (2) / BOLBEC US (3)

La feuille d'arbitrage manquante réclamée au club recevant est à faire parvenir au district (Antenne du Havre) avant le 24 mai 2019, sous peine de sanction.

Les autres rencontres sont homologuées sur le score acquis sur le terrain.

§§§§

**Le Président de la Commission,
Michel LECONTE**

**Le secrétaire de la commission,
Jean-François DEPARIS**

District de Football de Seine-Maritime

Siège de Bois-Guillaume : ☎ 02.35.12.17.70

Antenne de Dieppe : ☎ 02.35.82.91.15 - Antenne du Havre : ☎ 02.32.74.93.40

Autres coordonnées sur le site internet : <https://dfsm.fff.fr/>